

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 9 mars 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-03-35

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2015**

15-03-36

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 février 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

15-03-37

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de février 2015, pour la somme de 1 058.20\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

15-03-38

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 154,734.97 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3823 à 3848 :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3819	BELL MOBILITÉ	121,90	FRAIS CELLULAIRES
3820	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1 879,84	TIMBRES
3821	BELL CANADA	134,00	SERVICE TELECOPIEUR
3822	HYDRO-QUÉBEC	1 326,98	ÉLECTRICITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
	SALAIRES VERSÉS	13 579,88	PAR ACCÈSD AFFAIRES
	TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS EN FEVRIER 2015	17 042,60	
3823	BELL MOBILITÉ	38,13	FRAIS TELEAVERTISSEURS
3824	HYDRO-QUÉBEC	2 572,74	ELECTRICITE CENTRE COMMUNAUTAIRE: 240.08 \$ CASERNE/BIBLIO: 576.86 \$ HÔTEL DE VILLE: 1473.38 \$ RUE PRINCIPALE: 282.42 \$
3825	HYDRO-QUÉBEC	424,23	ÉCLAIRAGE DES RUES
3826	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	3 169,74	FRAIS D'IMMATRICULATION
3827	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	131,65	ESSENCE
3828	LABORATOIRE BIO-SERVICES	79,33	TESTS D'EAU
3829	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC	70,33	PIECES POUR RÉPARATION TUYAU D'EAU
3830	ROBERT LÉGARÉ, ÉQUIPEMENT DE BUREAU	363,32	CONTRAT PHOTOCOPIEUR
3831	CHAUFFAGE LAURENTIEN	264,39	THERMOSTAT POUR LE GARAGE ET FRAIS SERVICE
3832	MRC DES LAURENTIDES	70 995,00	QUOTE-PART COLLECTE ORDURES 1ER VERS. R.I.D.R. 1ER ET 2E VERS.
3833	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	481,75	FRAIS D'ADHÉSION
3834	CLD LAURENTIDES	2 700,00	ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE COOPÉRATIVE
3835	GBA INC. (ARCHITECTE)	3 679,20	HONORAIRES - DOSSIER AGRANDISSEMENT CC
3836	DOMINIQUE CADIEUX	368,65	ACCOMPAGNEMENT PROJET COOP
3837	ÉNERGIES SONIC RN S.E.C.	657,50	HUILE A CHAUFFAGE
3838	ENVIROFORET INC	10 012,48	2E VERS. VOLET II - BELVEDERE MONT LAROSE
3839	HUGUES JACOB	1 428,80	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 39.15 \$ REMB. SOUPER ANNUEL CONSEIL: 1389.65 \$
3840	HUGUETTE DROUIN	41,27	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3841	CENTRE DE LOCATION SAINT-SAUVEUR	38,62	CHAÎNES ET AFFUTEURS POUR SERVICE INCENDIE
3842	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	620,87	DÉGEL DE PONCEAU - CH. DU LAC-BEAVEN
3843	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	16 106,08	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD,5e VERS
3844	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	316,18	CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS, 5e VERS
3845	EXCAVATION DMO INC.	5 078,06	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 5e VERS
3846	POURVOIRIE DU LAC BERBAL	200,00	REMISE DU DEPÔT SUR NOUVELLE CONSTRUCTION
3847	MRC DES LAURENTIDES	10 927,23	PROGRAMME PDRF - REMISE À LA MRC DES LAURENTIDES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 901,13	REMISES CONTRIBUTION GOUV. FÉVRIER
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 959,53	REMISES CONTRIBUTION GOUV. FÉVRIER
	RREMQ	1 066,16	REMISES RÉGIME DE RETRAITE FÉVRIER
	TOTAL À PAYER	137 692,37	
3848	LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	296 761,88	REMBOURSEMENT EMPRUNT CENTRE COMMUNAUTAIRE CAPITAL ET INTÉRÊTS: 49,861.88 \$ REFINANCEMENT DU SOLDE: 246,900 \$ (20-04-2015)

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015**

15-03-39

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de février 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.4. **PROGRAMME EN ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES OSBL DE L'UMQ**

15-03-40

CONSIDÉRANT que l'UMQ offre le Programme en assurances de dommages pour les OSBL;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait partie dudit programme depuis 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été reçue du «Regroupement des propriétaires du domaine Richer » dans le but de bénéficier dudit programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire parvenir le formulaire de proposition au soumissionnaire gagnant lors de l'appel d'offres public, soit BFL Canada;

CONSIDÉRANT qu'à chaque trimestre, BFL Canada fera parvenir à la municipalité une facture pour l'ensemble des OSBL ayant été acceptés durant le dernier trimestre;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra acquitter ladite facture et obtenir un remboursement de la part desdits organismes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu

- que le conseil offre au «Regroupement des propriétaires du domaine Richer», organisme sans but lucratif, le Programme en assurances de dommages pour les OSBL;

- que le conseil décide que les demandes d'adhésion seront traitées sur une base continue;

- que le conseil autorise le paiement de la facture afférente de BFL Canada eu égard au «Regroupement des propriétaires du domaine Richer» et qu'un remboursement total lui sera demandé.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que le printemps arrive à grands pas et la municipalité veillera à ce que les chemins conservent un bon niveau de qualité. Il précise que la période de dégel pour le transport lourd est du lundi 23 mars au vendredi 22 mai 2015.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, annonce que le 18 avril prochain, aura lieu le souper Spaghetti annuel des pompiers. Les billets sont en vente au coût de 15\$.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, signale que le projet de mise en place d'un service de proximité se déroule très bien et qu'une présentation devrait être offerte sous peu à la population de Montcalm.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe qu'elle participe toujours aussi activement aux projets culturels tels qu'instaurés par la programmation de la MRC des Laurentides.

Steven Larose, maire, invite les citoyens se questionnant par rapport aux fluctuations des évaluations municipales à communiquer avec le département d'évaluation de la MRC des Laurentides. Il suffit de téléphoner à la municipalité afin d'obtenir les coordonnées.

7. **DEMANDE DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE - EXERCISES**

CONSIDÉRANT QUE du 27 au 29 mars 2015, le régiment de Maisonneuve désire planifier un exercice militaire sur le territoire de la municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE pour le bénéfice des citoyens de Montcalm, le régiment de Maisonneuve tiendra au centre communautaire, un kiosque d'informations sur les différentes affectations et manèges militaires;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé se retrouve en milieu forestier montagneux, en bordure du chemin Larose;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser :

-la tenue d'un exercice militaire du 27 au 29 mars 2015, organisé par le régiment de Maisonneuve, sur le territoire de la municipalité;

-les vols d'hélicoptères au dessus du territoire ;

-l'utilisation gratuite du centre communautaire et/ou du terrain municipal sis à l'intersection de la route 327/364 ;

-la signature des protocoles à ces effets par le Maire, monsieur Steven Larose ;

Le tout, conditionnellement à ce que les citoyens de Montcalm, spécialement ceux du secteur visé, soient bien informés et que leur sécurité demeure la priorité dudit régime.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. **HABITATIONS STEPHEN JAKE BEAVEN - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS LOGIS**

15-03-42

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage conformément au règlement 308-2014 à accorder une aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis Québec à titre de supplément au loyer pour les résidences Stephen Jake Beaven ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} mai 2015, une entente de cinq (5) ans entre la SHQ à titre de société, l'office municipal d'habitation de Labelle, doit être signée conformément aux directives émises par la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT que ladite entente vise à établir la participation financière de la municipalité en assumant 10 % au programme de supplément au loyer (PSL) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- Que la municipalité s'engage à verser à l'Office municipal de Labelle un montant équivalent à 10 % du Supplément au Loyer (PSL), du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec, et ce, pour une période de cinq (5) ans, applicable aux Habitations Stephen Jake Beaven ;
- Que le directeur général est autorisé à signer l'entente de gestion du ***Programme de Supplément au Loyer dans le cadre du programme AccèsLogis*** ;
- Que la municipalité s'engage à respecter les conditions et dispositions de ladite entente ;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **MODIFICATION DES AIRES DE DESSERTE DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL**

15-03-43

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides projette de modifier les aires de desserte des écoles l'Arc-en-Ciel, le Carrefour, Campus primaire Mont-Tremblant et l'Odyssée, ce qui impliquerait le transfert d'une grande partie des enfants du territoire des municipalités d'Huberdeau et de La Conception vers l'école le Carrefour d'Amherst;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et communautés de La Conception et d'Huberdeau s'objectent totalement à ce projet de redécoupage territorial proposé par la Commission scolaire.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Arundel et de Montcalm ont créé des liens avec Huberdeau via leur partenariat dans plusieurs dossiers (Entente incendie, premiers répondants, Ressources communes en loisirs);

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, des enfants de Montcalm ont dû, à certaines occasions, être relocalisés à l'école le Carrefour puisque certain niveau n'était pas disponible à Huberdeau par manque de clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de l'école l'Arc-en-ciel a contribué à financer l'école pour 145 000 \$ au cours des 10 dernières années à travers différentes levées de fonds, tenues entre autres par la Fondation de l'école l'Arc-en-ciel, par des subventions directes des municipalités desservies, incluant Montcalm, et par des programmes municipaux de subventions;

CONSIDÉRANT QUE le transfert des élèves résidant sur le territoire d'Huberdeau, aurait pour conséquence de priver ceux-ci du droit de bénéficier de ces infrastructures, pour lesquelles leurs parents contribuent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau n'obtiendrait plus le soutien de ses citoyens pour de tels investissements puisqu'une grande partie des enfants résidant sur le territoire n'y aurait plus accès au quotidien;

CONSIDÉRANT QUE le temps de transport des élèves vers Amherst serait considérablement augmenté et que cette nouvelle localisation représenterait un inconvénient pour les parents d'Huberdeau, d'Arundel et de Montcalm, en considérant que la majorité des travailleurs ont un emploi à Huberdeau ou à Mont-Tremblant, soit dans le couloir routier de la route 327;

CONSIDÉRANT QU'au-delà de l'enseignement, le maintien des autres services donnés à l'école (service de garde, club des petits déjeuners) pourrait être remis en question à l'école l'Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT l'impact sur les familles de cette réorganisation en termes de perte de temps libres et en termes financiers, donc en perte directe de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet de redécoupage des territoires des commissions scolaires des Laurentides et Outaouais proposé par le gouvernement provincial aura un impact éventuel sur la population étudiante du territoire de l'ouest de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les recherches en sciences de l'enseignement démontrent que l'augmentation du temps passé en autobus est reliée à un parcours scolaire **plus court et donc au décrochage prématuré et ce, pour des élèves ayant la même moyenne générale que le reste du groupe** (Linton, 1992);

CONSIDÉRANT QUE dans une communauté où le niveau socio-économique moyen est largement en-deçà de la moyenne québécoise, plusieurs parents sont freinés dans leur capacité à appuyer directement leurs enfants dans la poursuite de la réussite académique et qu'en conséquence l'attachement des élèves et des parents à leur établissement et au personnel qui y travaille sera invariablement un facteur positif de réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides doit servir à favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances de réussite pour tous les élèves;

CONSIDÉRANT QUE les délais accordés à la communauté pour réagir au projet sont insuffisants ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Montcalm, en support à la municipalité d'Huberdeau, informe la Commission Scolaire des Laurentides de son désaccord aux modifications des aires de desserte de l'École Arc-en-Ciel ;

Que le conseil de la Municipalité de Montcalm demande de suspendre les travaux d'agrandissement de l'école Le Carrefour ;

Que le conseil de la Municipalité de Montcalm demande à la commission scolaire de garantir que les 7 années du niveau de l'élémentaire soient toujours données à partir de l'école Arc-en-Ciel à Huberdeau ;

Que le conseil de la municipalité de Montcalm demande aux commissaires de démontrer, données démographiques à l'appui, la pertinence de l'agrandissement prévu à l'école Le Carrefour de St-Rémi d'Amherst ;

Que copie de la présente résolution soit acheminée aux municipalités appropriées, aux instances du Ministère de l'Éducation, au député d'Argenteuil, M. Yves St-Denis, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la MRC des Laurentides, et à la Commission Scolaire des Laurentides, dans les plus brefs délais.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10 TRAVAUX PUBLICS

10.1 AJOUT A LA PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL DES ANNEES 2014-2015

15-03-44

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 14-06-107 a pour objet de faire parvenir une demande de subvention au député d'Argenteuil, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin d'effectuer des travaux de pavage sur des tronçons du chemin Morgan et Roger, pour la somme de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT que le 9 février 2015, l'annonce d'une subvention supplémentaire de 10 000 \$ est acheminée à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que lors de la programmation initiale dudit programme, notre investissement se trouvait limité en raison de l'attente du renouvellement de l'entente Québec-Municipalités afin d'obtenir notamment des subventions dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et que par conséquent la mise à niveau environnementale de notre réseau routier souffre d'un an de retard à cet égard ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire bénéficier de la totalité de la subvention en raison de l'annonce tardive et l'impossibilité de réaliser des travaux supplémentaires en lien avec la programmation initiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu

- de demander au député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, d'autoriser l'ajout des travaux suivants, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015 :

- Chemin Morgan et rue Roger : Coûts supplémentaires pour l'amélioration de la chaussée au montant de **2 747.10 \$**
- Rue de Lausanne : Amélioration de la qualité de la chaussée et rechargement au montant de **2 529.79 \$**
- Chemin Larose : Travaux sur les couches d'usure et rechargement au montant de **3 576.76 \$**
- Chemin Tassé : Amélioration du drainage et rechargement au montant de **2 171.86\$**

Totalisant un montant de 11 025.52\$

- d'acheminer au ministère des Transports, les pièces justificatives desdits travaux effectués en référence aux conditions prescrites dans la résolution no 14-11-204 .

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

15-03-45

11. **INCENDIE – DÉMISSION DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de M. Éric de Bellefeuille en date du 9 février 2015 et de M. Steven Larose, en date du 12 février 2015 qui agissaient à titre de pompiers à temps partiel du service incendie Montcalm-Huberdeau.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

** Une mention honorifique spéciale est signifiée à l'égard des 17 années de loyaux services et d'implication assidue de la part du pompier Steven Larose.

15-03-46

12. **PROJET CULTUREL**

CONSIDÉRANT que le programme «Je pARTicipe» est un projet qui met en commun l'administration municipale et les compétences et savoirs des artistes d'ici, ayant l'objectif de valoriser l'art, la culture et les lieux publics par des projets de participation citoyenne. L'édition 2015 vise la valorisation du patrimoine bâti et immatériel de la MRC;

CONSIDÉRANT que ledit projet permettrait de favoriser l'appropriation du patrimoine culturel afin de dynamiser le milieu, rassembler les citoyens de Montcalm, créer un sentiment d'appartenance à leur milieu, mettre en valeur le patrimoine culturel en faisant participer le plus grand nombre de personnes possible, notamment la nouvelle Résidence pour aînés (24 logements) qui ouvrira ses portes pour mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'une installation audio-visuelle, comme œuvre permanente à la bibliothèque municipale, serait un atout pour remémorer ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- de désigner le centre communautaire afin de recevoir l'atelier/activité artistique et l'exposition (aussi le vernissage) ;
- de désigner la bibliothèque afin de recevoir l'installation audio-visuelle comme œuvre permanente et en assurer son entretien;
- de s'engager aux termes et engagements du programme «Je pARTicipe» et autoriser un montant de 1 200\$;
- de participer à la «Journée de la culture» prévue le 26 septembre 2015;
- de mandater le directeur général de signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

15-03-47

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152 (2) du Code municipal.